

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

OBJET : - Parc départemental de l'Arbois - Convention de droit de chasse avec l'association "Les Amis de la Tour d'Arbois".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le projet de convention annexé au rapport, relatif à l'utilisation par l'Association « Les Amis de la Tour d'Arbois » des terrains situés sur le parc départemental de l'Arbois destinés à l'activité cynégétique ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention selon les conditions définies dans le rapport, ainsi que tous les actes y afférents.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**